

COMMUNE DE BALLOTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 05 avril 2018

Convocation en date du 30 mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

L'an deux mil dix-huit, le cinq avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de BALLOTS, sous la présidence de M. QUARGNUL Franco, Maire.

Etaient présents : M. QUARGNUL Franco - M. HOUDIN Raymond - M. CHAUVIN Maxime - Mme ORY Nathalie - Mme RIVIERE Marguerite - M. JEGU Christel - Mme POTTIER Maryline - M. FERRON Jean-Yves - Mme GAUDIN Manuella - Mme MAILLERIE Liliane - Mme PAILLARD Christine

Absents excusés : Mme GAUTUN Barbara (qui donne pouvoir à Mme RIVIERE Marguerite) ; M. RIOTTOT Fabrice (qui donne pouvoir à M. QUARGNUL Franco) ; Mme DALIFARD Alexia

Absente non excusée : Mme CHEVALIER Catherine

Secrétaire de séance : Mme GAUDIN Manuella

---

M. Maxime CHAUVIN donne lecture du compte-rendu synthétique de la réunion du conseil communautaire du Pays de Craon, qui a eu lieu le 12 mars 2018.

---

Objet 2018-032 - Communauté de communes : nomination d'un référent Santé

M. le maire expose :

Au côté des élus, l'association relais santé bien être, composée d'habitants du Pays de Craon, a pour volonté de promouvoir le bien-être et de rendre les habitants acteurs de leur santé. Leurs missions sont de créer du lien avec les professionnels de santé afin d'avoir une offre de soin adaptée aux besoins et de mener des actions de prévention.

Afin de mieux connaître les attentes des habitants des 37 communes en matière de santé, le conseil communautaire a décidé de nommer un/une élu (e) référent (e) « santé » dans chaque commune. Leurs rôles seront de :

- Relayer les informations « santé » du territoire au conseil municipal
- Transmettre les besoins des habitants de la commune à l'association ou orienter directement les personnes vers l'association.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

NOMME Mme RIVIERE Marguerite référent « santé ».

---

Objet 2018-033 - Participation financière pour un élève en classe ULIS à LAVAL

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une participation financière à la ville de LAVAL pour un élève scolarisé en classe ULIS à l'école Alain, pour l'année scolaire 2017-2018 (le coût de l'année scolaire 2016/2017 était de 388 €, ce coût pourrait évoluer pour l'année 2017/2018).

AUTORISE le maire à émettre le mandat correspondant, lors de la réception de l'avis des sommes à payer de la ville de LAVAL.

---

Objet 2018-034 - Autorisation vente ambulante de pizzas

Le conseil municipal,

VU la demande de M. BIHEL Adrien, domicilié à Bonchamp les Laval pour la vente ambulante de pizzas, un soir par semaine, dans le bourg,

EMET un avis favorable et

RAPPELLE le droit de place voté pour 2018 : 5€ par jour de présence en cas de présence hebdomadaire.

---

Objet 2018 - 035 - Vote des taux d'imposition 2018

Le Conseil municipal,

Considérant les taux d'imposition des taxes locales votés en 2017,

Considérant les taux d'imposition des taxes du Syndicat de Bassin de l'Oudon à reporter sur les taux d'imposition locaux

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les taux des trois taxes locales pour 2018 comme suit (taux inchangés par rapport à 2017 et ajout des taux du syndicat) :

- taxe d'habitation : 22,63 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,92 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44,01 %

---

Objet 2018-036 - Vote des budgets primitifs 2018 (commune et lotissement)

Le conseil municipal,

Considérant les propositions de budgets primitifs 2018 (commune et lotissement La Barrière) présentées par M. Raymond HOUDIN

APPROUVE ces budgets, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes :

	Fonctionnement	Investissement
Commune	1 483 125,84 €	1 206 330,28 €
Lotissement La Barrière	102 345,42 €	104 007,53 €

---

Objet 2018- 037 - Demande de subvention M. AUBRY Gildas

Mme ORY Nathalie présente la demande de subvention faite par M. Gildas AUBRY qui va participer à l'Ultra Trail du Mont Blanc le 31 août 2018. En effet, suite à la découverte de sa maladie (spondylarthrite ankylosante), il s'est mis à faire de la course à pied (trail). Il a déposé un dossier décrivant le coût de sa participation à ce trail.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Considérant que cela ne rentre pas dans le cadre des actions soutenues,

DECIDE de ne pas émettre un avis favorable à cette demande.

---